

Les conflits souvent vifs et passionnés, voire passionnels, qui entourent la réforme actuelle de l'enseignement au collège des langues anciennes, supprimées en tant qu'options pour être intégrées à l'EPI (enseignement pratique interdisciplinaire) « Langues et cultures de l'Antiquité », invitent à un examen critique de la situation.

Etat des lieux

La part d'élèves qui étudiaient les langues anciennes en 2014-2015 :

Latin :

5e 20,1 %

4e 17,8 %

3e 15,8 %

2eGT 5,4 %

1e GT 4,7 %

T GT 4,3 %

Grec :

3e 2,2 %

2e GT 1,3 %

1e GT 1,1 %

TGT 1 %

Source : Ministère de l'éducation nationale

De l'utilité

Quels sont les principaux arguments des défenseurs de l'enseignement au collège, comme disciplines optionnelles à part entière, des deux langues anciennes que sont le latin et le grec ancien ? Ils sont de deux sortes : elles seraient utiles à l'apprentissage du français et elles contribueraient à l'acquisition de valeurs humanistes et citoyennes.

a) Utilité linguistique :

Certains, nombreux, pensent que l'étude du latin au collège aide pour l'apprentissage de la langue française, notamment via l'étymologie. C'est doublement faux. D'une part, latin et français ont des structures radicalement différentes : langue à déclinaison / langue où la flexion n'est plus visible que dans des traces peu reconnaissables (pronoms relatifs,...), ordre des mots libre / fixe, présence/absence d'un neutre, absence / nécessité d'articles et de pronoms personnels, etc.

D'autre part, si une part importante des mots français ont une origine latine, l'évolution phonétique a modifié les mots avec une telle ampleur que dans nombre de mots courants l'étymon n'est plus reconnaissable (au moins au niveau de connaissances d'un élève de collège : peu de mots de la phrase qui précède, par exemple, sont analysables à partir du latin connu en collège). Enfin les évolutions lexicales et sémantiques font que la connaissance de quelques mots latins soit est insuffisante (savoir décliner *equus* n'aide pas à comprendre cheval), soit peut conduire à des difficultés d'interprétation en français (chose est issu non du latin *res* mais de *causa*, pourtant une cause et une chose sont bien différentes pour un élève de collège à qui on s'efforce de faire acquérir les notions de cause et de conséquence...).

D'autres pensent que le latin aidera les élèves à maîtriser l'orthographe française. C'est faux là encore, pour les raisons ci-dessus et parce que le système orthographique n'est pas le même. *Timeo Danaos et dona ferentes* ne sert à rien pour orthographier *Je crains les Grecs même apportant des cadeaux*.

La connaissance approfondie du latin peut assurément aider à la connaissance de la langue

française, mais pas à son apprentissage, et pas au collège, où les connaissances dans l'une et l'autre langue sont trop lacunaires. Or la plupart des élèves latinistes abandonnent le latin en arrivant au lycée. Ils ont donc perdu leur temps à décliner *rosa* ou *res* et à essayer de traduire des textes. Commencer l'étude du latin après le bac pour ceux qui se destinent à des études de lettres serait pertinent et efficace (l'exemple de nombreux « grands débutants » le montre) ; ou à la rigueur au lycée, en guise de propédeutique. Au collège, c'est inutile.

En termes d'utilité, la langue grecque ancienne, qui n'est abordée qu'en 3e et par 2 % des élèves, est beaucoup plus intéressante, car elle a donné essentiellement des mots savants qui n'ont subi que des évolutions phonétiques et sémantiques mineures et dont les étymons sont identifiables : alphabet, pharmacie ou philosophie sont des calques du grec, et un élève de 3e peut comprendre d'après le grec ce que signifient anarchie ou démocratie, monothéisme ou bibliographie. Mais il n'est pas nécessaire de traduire Xénophon pour acquérir ces notions lexicales : quelques préfixes et une vingtaine de radicaux suffisent pour élucider et orthographier au niveau du collège la plupart des mots courants d'origine grecque.

b) Utilité culturelle :

Il est d'ailleurs intéressant de constater que la pétition initiée en mars 2015 par la Cnarela et lancée avec cinq autres associations : « Pour le maintien de l'enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité : l'enseignement du latin et du grec ancien pour tous les élèves, dans tous les établissements » ne reprend aucun des arguments dénoncés ci-dessus. Il faut lire entre les lignes pour trouver leurs raisons de défendre ces disciplines : « À la rentrée 2016, dans un État qui s'inquiète du niveau des élèves en langues, qui prône la réussite pour tous et la diffusion des valeurs humanistes chez le citoyen de demain, le latin et le grec ancien ne seront plus des options proposées [...] les Langues et Cultures de l'Antiquité, champ d'études hautement formateur à la citoyenneté ». L'étude de la langue, que la pétition prétend défendre, ne transparait qu'à travers l'idée d'aider les élèves à remonter leur « niveau en langues », on se demande d'ailleurs comment (admettons pour l'italien, mais pour l'anglais ou l'allemand ? sans parler du chinois...).

Pour le reste, c'est l'aspect culturel qui est mis en avant. Il s'agit de « la réussite pour tous », pour laquelle, outre le vague de la formule et du lien avec les langues latine et grecque, on peut se demander ce que cela signifie s'agissant de disciplines choisies par moins d'un élève sur cinq dans un cas, par 2 % des élèves dans l'autre.

L'autre aspect est la diffusion des « valeurs humanistes » et de la « citoyenneté » ; mais outre qu'on ne voit pas en quoi l'apprentissage des déclinaisons permet d'acquérir ces valeurs, il faudra sans doute, si on développe l'étude de ces cultures, négliger l'esclavage, le statut de métèque, le gynécée et la *patria potestas*, et le fait que moins de quinze pour cent des habitant-e-s de la Rome ou de l'Athènes classiques avaient le statut de citoyen...

Il y a là, et dès l'intitulé « langues et cultures de l'Antiquité », une confusion délibérée entre étude d'une culture et connaissance de la langue correspondante, comme si la seconde était, au niveau du collège, nécessaire à la première. Évidemment on demandera à un étudiant de se confronter aux textes originaux dans ses recherches. Mais au collège ? Il ne viendrait à personne l'idée de demander aux élèves de 6e d'apprendre l'araméen pour étudier les récits bibliques du programme ou à ceux de 5e de maîtriser l'ancien français pour étudier le Moyen-Âge. Les traductions suffisent dans ces cas et ne suffiraient pas s'agissant du latin et du grec ?

Les programmes de 2009 entretenaient la même confusion autour de cet enseignement : « L'objectif de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité est de permettre à chaque élève, en fin de classe de Troisième, de lire et comprendre de manière autonome un texte authentique simple. » (BO

du 27 août 2009), dans un cadre général qui est aussi celui du français : « Au collège, la lecture des textes est un objectif majeur de l'enseignement du français. Pour fonder (la) culture humaniste, le professeur de français construit sa progression à partir de la découverte et de l'étude de textes littéraires. [...] En latin et en grec ancien, l'objectif est identique : savoir lire et comprendre un texte, c'est-à-dire élaborer du sens de façon progressivement autonome. ». Mais les mêmes programmes préconisaient, sans se soucier de la contradiction, de se servir de « texte latin ou grec simplifié » : quel est alors l'enjeu culturel ?

Qu'en faire au collège ?

Les civilisations grecque et romaine de l'antiquité sont déjà enseignées au collège en histoire, et abordées en français à travers les mythes et légendes notamment.

Aucune raison ne conduit donc à justifier en collège l'enseignement comme disciplines optionnelles à part entière des langues latine et grecque ancienne. La fonction objective de ces options apparaît davantage de permettre à certains parents de sélectionner certains établissements ou certaines classes.

Cependant leur lien privilégié avec la langue française devrait amener à faire à ces deux langues une place qui ne soit pas négligeable dans l'enseignement du français (ce qui implique d'ailleurs que les enseignant-e-s de français aient dans leur cursus une formation à celles-ci). La prise de conscience de ce qu'est une langue, et donc au premier chef la langue française, la découverte du « système de la langue », de l'origine et de l'évolution formelle et sémantique des mots, de la diversité et de l'origine des alphabets, sont importantes dans la formation intellectuelle des élèves. La comparaison avec des éléments d'autres langues est précieuse, et de ce point de vue le latin et le grec ancien sont bien évidemment utilisables. Comme le disaient les programmes de 2009, « l'étude du système linguistique des langues latine et grecque, langues flexionnelles, place les élèves devant des problèmes complexes, dont la résolution aide à l'acquisition de compétences fondamentales et d'attitudes intellectuelles, transférables dans de nombreux autres contextes. » Mais quelques rudiments suffisent à faire apparaître ces « problèmes complexes », qui peuvent naître également de la confrontation avec l'allemand, le russe ou ... l'ancien français : quelques lignes de la Chanson de Roland en version originale sont éclairantes et passionnent les élèves, sans qu'il leur soit nécessaire d'apprendre cette langue.

A noter par ailleurs que les collégien-ne-s utilisent tous les jours au moins autant de mots d'origine arabe (algèbre, chiffre, zéro, ou magasin, café, sucre, alcool, coton, ou guitare, etc.) que d'origine grecque, qu'ils ne comptent ni en grec ni en latin, et qu'il serait bon qu'ils et elles le sachent ...

La réforme du « collège 2016 »

Qu'il soit sincère ou non, le constat de la ministre de l'Éducation nationale que les langues anciennes servent, au niveau du collège, à constituer des classes privilégiées est exact. De ce point de vue, la disparition de leur enseignement en tant qu'options disciplinaires à part entière ne peut pas faire partie de nos axes de critique des nouveaux programmes.

La réforme actuelle du collège peut et doit être critiquée et combattue dans sa globalité, pour toutes sortes de raisons développées ailleurs, et cela inclut la critique des fameux EPI. Mais nous ne pouvons pas pour cela défendre aujourd'hui ce que nous condamnions hier. Les filières déguisées et les contournements de carte scolaire qui étaient une des raisons d'être de l'enseignement optionnel du latin et du grec au collège en font partie.

PS : Pour répondre par avance à celles et ceux qui verraient en moi un ignorant des réalités de cet enseignement ou un farouche adversaire de « l'ancien », j'ai, en tant qu'agrégé de grammaire,

enseigné, par choix, pendant toute ma carrière, le latin et le grec, à tous les niveaux. Je me suis systématiquement efforcé de rendre cet enseignement attractif, vivant, et de lui donner sens, allant par exemple parfois jusqu'à faire les cours de latin ... en latin. J'ai aussi abondamment utilisé ces deux langues, comme d'autres, dans mes cours de français. Mais c'est aussi au fil de cette longue expérience que je me suis forgé la conviction que ces langues étaient enseignées de manière inappropriée si on veut défendre une école égalitaire et émancipatrice.

PS 2 : L'histoire de l'enseignement offrant amplement matière à réflexion, on se souviendra qu'au début du vingtième siècle certains s'offusquaient qu'on ait en lycée remplacé (décret de 1880 puis surtout réforme de 1902, soutenue notamment par l'helléniste Victor Bérard) la composition en latin par la composition française ...